



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/141

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS INNOVANTES AU SEIN DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 30/09/2019
Reçu en préfecture le 30/09/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190924-2019_141-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 16 septembre 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre 2019

Le 24 septembre de l'année deux mille dix-neuf à 18h30
à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. FATH
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	A	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	E	M. CHEVALIER	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme GERARD, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2019
Reçu en préfecture le 30/09/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190924-2019_141-DE

N°2019/141

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS INNOVANTES AU SEIN DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et en particulier l'article 3-1-1 ;

Vu l'appel à projet de la Région auquel la CCM a été retenue au titre de l'animation et de la gestion de la Pépinière ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

En 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec ses nouvelles compétences en matière d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, résultant de la loi NOTRe, souhaite apporter son concours technique et financier en faveur des pépinières d'entreprises à travers un appel à projets visant à soutenir :

- des programmes d'accompagnement initiés au sein des pépinières
- des plans d'actions de promotion et d'encouragement à l'entrepreneuriat auprès des jeunes (lycéens, apprentis et étudiants) à l'échelle de leur territoire d'implantation

La Communauté de Communes de Montesquieu, dans le cadre de sa compétence développement économique, a mis en place depuis 2011 un parcours résidentiel dédié aux porteurs de projets et aux jeunes entreprises (jusqu'à 4 ans d'existence) ; parcours constitué par un incubateur et une pépinière d'entreprises. Ce centre d'hébergement étant situé au sein de la Technopole Bordeaux Montesquieu, sa cible principale est constituée d'entreprises porteuses d'innovations technologiques et/ou sociales dans les secteurs de la biotechnologie, des écotechnologies, de la vitiviniculture, du numérique et de l'électronique.

La Collectivité a mis en place différents dispositifs d'accompagnement et d'animation adaptés aux différents stades de développement de ces entreprises. Elle envisage de développer des actions supplémentaires favorisant l'implantation de start-ups dans ses domaines prioritaires, comme par exemple les *boot-camps*, ces programmes d'accompagnement intensifs permettant à ces jeunes entreprises innovantes d'accélérer leur développement au moyen d'interactions avec des professionnels de différents métiers (marketing, communication, finances, recrutement, etc.).

En outre, dans la poursuite de ses engagements en matière de soutien à l'innovation, la Collectivité a mis en place un projet dénommé EUREKAPOLE destiné à mettre à la disposition des porteurs de projets innovants des équipements technologiques de dernière génération (imprimantes 3D, découpeurs lasers, scanners 3D, etc.) leur permettant de concrétiser rapidement leurs projets. Ce projet vise également à développer un lieu de rencontre entre différents profils (professionnels et Grand Public, et plus particulièrement les jeunes et le public scolaire) dans le but de transmettre les expériences, les savoirs et les savoir-faire et de mutualiser les compétences.

La Communauté de Communes de Montesquieu a soumis son projet relatif à la gestion et l'animation de la pépinière pour cette année 2019 à l'Appel à Projets lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette dernière s'est prononcée favorablement sur le dossier fin mai 2019 et a décidé d'accorder une subvention de 30 000 € permettant de couvrir les actions menées dans le cadre de ce projet jusqu'au 31 décembre 2019.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20190924-2019_141-DE

SLOW

N°2019/141

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
FINANCIER AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE DANS
LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS INNOVANTES
AU SEIN DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Inscrit les recettes et dépenses correspondantes au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 24 septembre 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement